



- **Public concerné :** Tout public.
- **Durée :** 3.30 heures.
- **Nombre de participants :** 10 maximum.
- **Validation :** Attestation de formation.
- **Matériel utilisé :** Vidéo projecteur et tablettes tactiles, supports numériques. Casque de réalité augmentée, extincteur connecté. Différents scénarios proposés.
- **Pré-requis :** Aucun.
- **Divers :** Un livret sera remis à chaque participant.

La Législation

Code du travail : Art. L.4121-1

L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé, la sécurité, et les mesures prises pour y remédier.

Code du travail : Art. R.4227-39

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et des visites périodiques du matériel, et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.

Objectifs

A la fin de la séquence, les apprenants :

- Connaîtront les grands principes de mise en sécurité du site ;
- Sauront identifier les différents moyens de secours de l'entreprise ;
- Sauront identifier les risques majeurs de départ de feu ;
- Sauront reconnaître et utiliser les différents moyens d'extinction (extincteurs portatifs, sur roues, RIA) ;
- Sauront éteindre un feu naissant avec les différents moyens d'extinction.

Théorie : (1h15)

- Généralités sur les départs de feu ;
- La prise en compte de l'évènement ;
- Evacuer, Alerter, et Intervenir sans exposer sa vie ;
- La théorie du feu ;
- Les différents moyens d'extinction ;
- Le comportement à suivre face au départ de feu.

Pratique : (2h)

- Visite de site et reconnaissance des moyens de secours ;
- Utilisation des moyens de secours de l'entreprise sur feux virtuels ;
- Mises en situation adaptées aux risques de l'entreprise.

Synthèse de la formation : (15min)

- Reformulation ;
- Questionnaire de fin de formation.